

PROCÈS-VERBAL DE LA 33^e ASSEMBLÉE ANNUELLE

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

Procès-verbal de la trente-troisième (33^e) assemblée annuelle du Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval (RCRUL) tenue le mercredi 29 mars 2023, à 12 heures, en formule hybride.

Membres du Comité de retraite présents :

M. Nicolas Bouchard Martel, président	(P)
Mme Caroline Cloutier	(V)
Mme Mylène Custeau-Boisclair	(P)
M. Jean-François Laverdière	(P)
M. Nicolas Saucier, vice-président	(P)
Mme Isabelle Tremblay	(P)
M. Martin Latulippe, secrétaire	(P)

Treize personnes ont assisté à l'assemblée en présentiel et 28 y ont assisté en ligne, pour un total de 41 personnes présentes.

P : en présentiel V : en visioconférence

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ

Le président du Comité de retraite, M. Nicolas Bouchard Martel, souhaite la bienvenue aux participantes et participants et procède à l'ouverture de la trente-troisième assemblée annuelle. Il donne certaines précisions pour poser des questions au cours de l'assemblée et précise que la rencontre sera enregistrée et sera disponible sur le site Web du Régime.

Il procède, par ailleurs, à la présentation des membres du Comité de retraite.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que déposé.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE PRÉCÉDENTE

Le président indique que le procès-verbal de la trente-deuxième assemblée annuelle était disponible sur le site Web du Régime. Les participantes et participants présents se montrent satisfaits du procès-verbal. Il est adopté à l'unanimité tel que déposé, sur proposition de M. Jean-François Laverdière, dûment appuyé par M. Frédéric Lavigne.

4. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RETRAITE

Le président présente les principales activités réalisées par le Comité de retraite au cours de la dernière année. Il commente l'année 2022 à l'effet qu'elle a été plus difficile au niveau des rendements boursiers. Le Fonds croissance et le Fonds conservateur affichent pratiquement la même performance, la diversification ayant été très peu efficace en 2022 dû à la hausse des taux d'intérêt.

En plus des différents dossiers usuels (préparation du rapport annuel, du rapport financier, tenue de réunions, etc.), le Comité a fait une révision en 2022 de la Politique d'investissement responsable et durable. Le président explique que les facteurs ESG prennent de plus en plus d'importance dans les décisions en placement.

Il présente également la structure de gouvernance des régimes de retraite et rappelle le rôle de chacun des intervenants et des divers comités au Bureau de la retraite.

5. ÉTATS FINANCIERS

Le directeur général du Bureau de la retraite présente les principaux éléments des états financiers du RCRUL au 31 décembre 2022. Les principaux écarts par rapport à l'exercice précédent sont commentés.

6. RENDEMENTS

Pour ce point, l'assemblée accueille le directeur placements du Bureau de la retraite. Il fait un survol sur les principaux points qui a fait en sorte que l'année 2022 a été plus difficile au niveau des rendements.

Les rendements des deux fonds en 2022 sont :

	Bruts	Nets
Fonds croissance	-6,1 %	-6,6 %
Fonds conservateur	-6,4 %	-6,9 %

Les rendements sur des périodes de 2 ans, 5 ans et 10 ans sont également présentés. De l'information sur les frais de gestion est également donnée.

Pour terminer, l'année 2023 risque d'être également difficile. Les économistes n'anticipent pas nécessairement des baisses boursières importantes, mais cela sera une année très volatile. Quelques facteurs risquent d'influencer les rendements boursiers dont les tensions géopolitiques entre l'Ukraine et la Russie, la relation entre la Chine et Taïwan et aussi la relation entre Chine et les États-Unis et le monde occidental. L'inflation et le marché de l'emploi demeurent très forts, alors que les impacts de la politique monétaire continueront de se faire sentir sur l'économie. La valorisation des actifs réels, le risque du système bancaire et l'accessibilité au financement sont aussi des facteurs à surveiller.

7. POLITIQUE DE PLACEMENT

Le directeur général donne quelques informations sur la Politique de placement. Il y a eu un seul changement en 2022 et cela concerne uniquement le Fonds conservateur : une réduction de 5 % des obligations et une majoration de 5 % de l'infrastructure.

Une analyse complète de la Politique de placement a été réalisée en 2021 par le Comité et la prochaine révision complète devra se faire dans 3 à 5 ans.

Les options de placement offertes aux participantes et participants demeurent sensiblement les mêmes. L'option Cycle de vie est expliquée et c'est l'option par défaut.

Une révision de la Politique sur les investissements responsables et durables a été adoptée à la fin de l'année 2022, mais la finalisation complète de cette Politique s'est faite en mars 2023. Les diverses orientations de la Politique sont expliquées.

8. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

Il n'y a pas eu d'amendement au Règlement sous réserve de certains changements de taux de cotisations pour certains groupes.

Le directeur général informe qu'il y a eu l'adoption de l'amendement n° 22 au début du mois de mars 2023 et il explique les principales modifications.

9. **DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES**

La directrice service aux participants et en actuariat du Bureau de la retraite présente des statistiques sur la participation au Régime :

- le nombre de participantes et participants (2 073) et l'âge moyen (47,5 ans);
- l'évolution 2018-2022 du nombre total de participantes et participants;
- les statistiques sur les options de placements;
- le nombre de cotisantes et cotisants actuels.

10. **RELEVÉ ANNUEL**

La directrice service aux participants et en actuariat donne quelques explications sur le contenu du relevé annuel.

11. **PRESTATIONS DE RETRAITE**

Les principales modalités de décaissement de prestations de retraite à même le Régime sont présentées.

12. **RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE**

Le président informe l'assemblée que les membres ont l'obligation de divulguer toute situation où il pourrait y avoir un conflit entre leurs intérêts personnels et leurs obligations à titre de membre du Comité. Aucun membre n'a signalé d'intérêts particuliers étant en conflit avec le rôle de fiduciaire du RCRUL. Le président rappelle, par ailleurs, que les règles de régie interne du Comité sont disponibles sur le site Web du Régime (document nommé le Règlement intérieur).

13. **ÉLECTION D'ADMINISTRATEURS**

Le président rappelle que le groupe des participantes et participants actifs et le groupe des participantes et participants non actifs peuvent chacun nommer deux représentants, un votant et un non-votant, s'ils le désirent.

Il informe l'assemblée que M. Frédéric Lavigne deviendra représentant de l'Université Laval, car il n'est plus cotisant au RCRUL. Donc, il y a deux postes à combler, soit celui du représentant des participants actifs sans droit de vote et celui du représentant des participants non actifs dans droit de vote. Le Bureau de la retraite n'a reçu aucune mise en candidature.

Le président vérifie l'intérêt des personnes présentes à l'assemblée à savoir si les postes peuvent être comblés. Aucune personne présente à l'assemblée ne manifeste d'intérêts. Les deux postes demeurent donc vacants jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure de la présentation.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance vers 13 h 05, après avoir remercié tous les intervenants dans la gestion du RCRUL.

Le secrétaire du Comité de retraite,



Martin Latulippe

Le 27 mars 2024